

Extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2018 (site de la mairie de Pénestin)

3-1 SCHEMA DIRECTEUR VELO – APPROBATION DES PRINCIPES

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le maire présente à l'assemblée le Schéma directeur vélo de Cap Atlantique validé par le conseil communautaire le 16 novembre 2017.

Il explique que Cap Atlantique a engagé depuis 2016 l'élaboration de ce schéma qui vise à développer la pratique du vélo utilitaire, touristique et de loisirs à travers des projets d'itinéraires et de services aux usagers.

Ce schéma a été construit sur la base d'études et de concertations menées avec les communes. Il reste évolutif.

A ce titre, un comité de pilotage se réunira une fois par an afin de suivre les actions menées et programmer celles à venir.

Monsieur le maire présente les études et travaux prévus sur Pénestin dans les 7 prochaines années.

2018-2019-2020 : mise en place de stationnements sur les sites d'intérêt communautaires : Office de tourisme, mairie, Salle des fêtes, Phare de la mytiliculture, plages.

2018 : travaux sur la liaison Pont-Mahé Kerséguin (le long de l'étier de Pont-Mahé)

2023 : étude sur la liaison Camoël-Pénestin par RD 34

2024 : travaux sur la liaison Camoël-Pénestin par RD 34

2025 : étude sur la boucle locale Pénestin-Camoël par Le Val-Le Foy

2026 : Travaux sur la liaison Pont-Mahé-Pénestin par RD 201.

La commune émet toutefois le souhait que la réalisation d'une boucle locale Pénestin-Camoël s'appuie sur les itinéraires vélos sécurisés qu'elle a déjà réalisés entre le Bourg, le petit-bois de la Lande et la déchetterie et non par la route communale qui relie les villages du Val, de Trébestan et du Foy.

M. le maire précise que depuis les premières études de déplacement vélo initiées par la municipalité en 1999, la commune de Pénestin a réalisé 30 Km de circuit vélo dont 17 Km sur des chemins qu'elle a rendu praticables et 13 Km sur route.

D'autres travaux sont prévus cette année sur un linéaire de 4 Km sur chemins et des études sont également programmées sur un linéaire de 1,6 Km qui viendront éventuellement compléter l'offre existante.

AXES	Linéaire sur chemins	Linéaire sur route
Axe le Bourg-Tréhiguier (par Kermouraud)	2 Km	1,1 Km
Axe le bourg-Kerascoet (par	4,5 Km	1,5 Km

le bois de la
lande)

Axe le bourg-Le Halguen	600 ml	2 Km
Axe le bourg-Le Lomer	1 Km	1,1 Km
Axe le bourg-La Mine d'Or	300 ml	1,6 Km
Axe Roy Toulan-La Mine-d'Or (par Le Clido)	900 ml	600 ml
Axe Roy-Toulan - Palandrin	3,6 Km	800 ml
Axe le Bourg-Le Bile (par Kerlay et Lanchale) + jonction vers les plages du Maresclé et de Loscolo-sud	3,7 Km	4,3 Km
Jonction Bourg-Le Bile/ Roy-Toulan - Kerséguin	300 ml	
TOTAL	16, 9 Km	13 Km
TOTAL TOUS REVETEMENTS CONFONDUS	30 Km	
TRAVAUX 2018 : Kernegrou – Kerseguin	4 Km	
Le Bourg-Le Haut-Pénestin		
ETUDE 2018 : Le Haut-Pénestin-route du Lomer et chemin longeant la RD 34	1,6 Km	

Madame DUPE demande pourquoi le tableau est la alors que là c'est le schéma directeur vélo qui correspond à des jonctions intercommunales.

Monsieur le Maire a souhaité faire ce relevé car il s'agissait de dire que la commune de Pénestin ne se plaçait pas mal du tout en termes d'aménagements vélo

Madame DUPE estime que ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est bien les questions de CAP ATLANTIQUE. Elle dit que CAP ATLANTIQUE travaillait sur des chemins d'intérêt communautaire donc des liaisons entre les communes

Monsieur le Maire dit que ces liaisons communautaires sont bien fléchées dans la délibération

Madame DUPE dit qu'une modification a été faite

Monsieur Le Maulf considère que l'on mélange le vélo de transfert et le vélo de promenade

Monsieur le Maire infirme

Madame DUPE dit que le schéma de CAP ATLANTIQUE est d'intérêt communautaire et ce n'est pas du tout des chemins communaux

Monsieur le Maire souligne le terme « précise » utilisé dans la délibération et qui ne fait que préciser ce qui a été réalisé par la commune

Madame DUPE entend mais trouve que ce n'est pas en rapport avec le schéma directeur

Monsieur le Maire dit qu'elle peut faire les remarques qu'elle veut

Madame DUPE dit que justement le groupe DIALOGUE ET ACTION en a une à faire pour parler de l'historique et de pourquoi on a dans le plan vélo une voie cyclable entre Pont-Mahé et Pénestin :

Monsieur le Maire dit qu'elle est effectivement mentionnée.

Madame DUPE confirme mais veut expliquer les raisons de cette inscription :

- « Le conseil communautaire a approuvé le plan vélo proposé par Cap Atlantique. Ce plan vélo a été élaboré en concertation avec les mairies, des partenaires et des associations. Les techniciens de Cap sont passés à Pénestin au début de l'élaboration du plan où on leur a dit que Pénestin n'avait pas besoin de nouveaux itinéraires car suffisamment dotée en chemins cyclables »

Monsieur le Maire veut savoir qui a dit cela. Il souhaite que les noms des collaborateurs de CAP ATLANTIQUE soient cités. Il ajoute qu'il n'a jamais rien dit de cela.

- « Au même moment, une réfection de la RD 201 par le département avait entraîné un débat sur l'opportunité d'une voie verte le long de la cette dernière, inadaptée pour les vélos. Nous avons réussi, au moins, à ne pas avoir de Bande Dérasée Multifonctionnelle (BDM), que nous considérons comme dangereuse car prise trop souvent pour une piste cyclable. Nous avons présenté un projet de voie verte en bureau municipal et transmis cette première approche à Cap Atlantique. Parallèlement, l'association « Autre Regard » a fait circuler une pétition pour demander cette voie verte qu'elle a envoyée au Maire de Pénestin et à Cap Atlantique. »

Monsieur le Maire ajoute qu'elle a été adressée au Conseil Département dont c'était la responsabilité à l'époque.

Madame DUPE dit que c'est très bien et qu'elle est allée voir au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire lui dit qu'elle a eu les réponses qu'elle souhaitait

- « L'association Mès et Vilaine en a également parlé à l'élu en charge du dossier à Cap Atlantique qui l'a invitée à participer au COPIL. Nous étions donc présents via

Mès et Vilaine au deux derniers COPIL, où d'ailleurs la commune n'était pas représentée, et où nous avons défendu l'idée d'une voie cyclable entre Pont Mahé et le bourg de Penestin avec à l'appui des schémas sur l'emprise de la départementale et une estimation chiffrée du projet. Le bureau d'étude, après avoir enregistré notre proposition, est allé sur place et a validé son intérêt communautaire. Nous aurons donc une voie cyclable sur la RD 201 entre Pont Mahé et le bourg de Pénestin, non pas grâce à l'équipe majoritaire mais grâce à l'action conjuguée de « Dialogue et Action », d' « Autre Regard » et de « Mes et Vilaine ». Les travaux sont prévus en 2025.

Monsieur le Maire dit qu'il est allé à la première réunion du COPIL et qu'ensuite il n'y est plus allé.

Madame DUPE lui réplique qu'il aurait pu y envoyer quelqu'un d'autre...

Monsieur le Maire dit que les travaux sont programmés en 2026.

Madame DUPE confirme 2025 et dit qu'elle a le plan

Monsieur le Maire dit qu'il faudra racheter tous les terrains

Madame DUPE redit que les travaux sont prévus en 2025 c'est à dire la dernière année du schéma.... Et que peut-être que si les élus de l'équipe majoritaire avaient défendu les intérêts de la commune, ils auraient pu gagner quelques années.

Monsieur le Maire lui dit bravo et prendra sa note. Il la remercie de l'avoir dit

Monsieur le Maulf dit que l'on peut débattre

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a rien à débattre car il est inscrit. C'est une prise de position et CAP ATLANTIQUE a pris sa décision.

Monsieur le Maulf trouve qu'il y a du retard de la commune, de l'intercommunalité, et du Département du Morbihan par rapport à l'évolution des transports vélo. Il voit des pistes cyclables qui se développent dans les communes touristiques.

Monsieur le Maire dit qu'à Pénestin aussi

Monsieur Le Maulf parle des pistes cyclables de transfert mais pas de promenade.

Monsieur le Maire demande pourquoi l'utilitaire, pour aller au supermarché à Assérac ?

Madame DUPE ajoute que le problème du marché du dimanche poserait peut-être moins de problème en termes de stationnement si une piste cyclable existait

Madame SEIGNEUR lui dit qu'elle rêve ...

Madame DUPE dit que la piste cyclable Pont-Mahé / Pénestin c'est grâce à eux

Madame SEIGNEUR dit que c'est le développement naturel CM 26.03.2018

Madame DUPE infirme et dit qu'on ne l'aurait pas eu et ajoute que c'est grâce au Maire de Camoël que la liaison Pénestin camoël va pouvoir exister.

Monsieur le Maire lui demande ce qui a été fait entre Barges et Pénestin

Madame DUPE dit que ce n'est pas le même sujet. Il y a des pistes pour le tourisme et des pistes pour l'utilitaire et ce n'est pas le même sujet.

Monsieur le Maire rappelle que le doublement des voies entre Barges et Pénestin est

pratiquement fait

Madame DUPE dit que CAP avait travaillé sur le tourisme et là ils traitent de l'utilitaire car ils ont considéré que c'était un besoin pour CAP ATLANTIQUE

Monsieur le Maire précise que personne n'a dit le contraire et que c'est bien de l'utilitaire.

Monsieur LIZEUL dit que les gens d'Assérac ne viendront pas à vélo au marché

Madame DUPE dit que ce n'est pas à la commune de gérer cette liaison

Monsieur le Maire en convient et rappelle que les investissements à faire dépassent largement le cadre de Pénestin

Madame DUPE considère que le travail de la commune est de défendre les intérêts de la commune.

Monsieur le Maire dit qu'il a défendu la commune puisque le projet est inscrit et il n'évoquerait pas les rapports qu'il a eu avec CAP ATLANTIQUE sur ces questions ; Ils lui ont rapporté que les pressions de leur part n'étaient pas minces.

Madame DUPE dit qu'elle n'a pas mis le couteau sous la gorge au bureau d'étude

Monsieur le Maire dit qu'on lui a rapporté le contraire et que Madame DUPE et Monsieur BOCARROSSA ont bien enquiquiné CAP ATLANTIQUE

Madame DUPE ne pense pas avoir autant de pouvoir. S'ils ont accepté de faire cette piste c'est qu'ils l'ont considéré utile

Monsieur le Maire dit que tout le monde est d'accord en 2024. Ce qu'il faut faire c'est doubler la route par autre chose et notamment un chemin

Madame DUPE dit qu'heureusement que Monsieur le Maire est d'accord mais qu'à la base ce projet n'aurait pas été validé.

Monsieur le Maire infirme. Il rappelle l'idée d'une liaison par Kernegrou

Madame DUPE dit que la liaison communautaire n'a pas été travaillée

Monsieur le Maire lui répond que la commune n'en avait pas les moyens. On est sur une départementale et il aurait fallu racheter tous les terrains.

Madame DUPE dit qu'elle ne parle pas de la mairie mais de CAP ATLANTIQUE

Monsieur le Maire lui dit qu'il a toujours dit que si CAP ATLANTIQUE voulait s'en occuper, qu'il n'y aurait pas de débat mais que lui ne s'en occuperait pas car cela ne relevait pas de sa compétence. Il lui rappelle qu'il lui a écrit sur ce sujet.

Madame DUPE dit que c'est pour cela qu'elle est allée voir CAP ATLANTIQUE

Monsieur le Maire ajoute qu'elle a eu raison et que comme la mobilité fait partie de sa compétence intercommunale il s'en est occupé aussi. Vous avez la voie verte et avec Camoël on est d'accord. Il reste à trouver les extensions de voiries nécessaires. Or sur la RD 201 il n'y a pas de possibilité pour faire la liaison sans espace de 1m entre la voirie vélo et la voirie. Il faut mettre des palissades ce qui a été fait dans le bas du bourg

Monsieur le Maulf dit qu'il faudra un jour que tout le monde se mette d'accord sur les normes qui diffèrent d'un endroit à un autre

Monsieur le Maire lui demande de regarder ce qui a été fait à Pont Mahé et

notamment le 50 km/h

Monsieur le Maulf dit que c'est bien

Monsieur le Maire lui demande s'il veut faire cela entre Camoël et Pénestin

Monsieur le Maulf lui répond que dans certains endroits ils ont fait des bandes de 50 cm et des pistes cyclables d'un mètre sur des routes départementales et cela n'a posé aucun problème.

Monsieur le Maire lui dit que cela les regarde.

Monsieur le Maulf dit que c'est le Département

Monsieur le Maulf dit que Nantes/Bouayes avec 50 000 voitures par jour a été fait en 70 et 90 km/h. Il a d'ailleurs transmis un dossier au Maire qu'il n'a pas voulu passer en bureau municipal.

Ca veut dire qu'à des endroits on peut faire des bandes de 50 cm et qu' à d'autres d'1 mètre.

Monsieur le Maire n'est pas sûr et dit que quand il y aura un accident on discutera

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il est allé voir le Département et que sur la RD 201 ce n'était pas possible.

Monsieur le Maulf pense que le Département ne veut plus financer

Monsieur le Maire dit que ce n'est plus la même chose car cela ne relève plus de la compétence du Département mais de la région

Monsieur le Maulf ne comprend pas la boucle le val le foy car il préfère les liaisons de transfert.

Monsieur le Maire conclut en disant dont acte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** Schéma directeur vélo de Cap Atlantique
- **Emet le souhait que** la réalisation d'une boucle local Pénestin-Camoël s'appuie sur les itinéraires vélos sécurisés qu'elle a déjà réalisés entre le Bourg, le petit-bois de la Lande et la déchetterie et non par la route communale qui relie les villages du Val, de Trébestan et du Foy.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes